

Questions orales

[Français]

Peut-être que le ministre devrait en manger un «char de tuna»!

Ma question est la suivante: Puisque le poisson avarié est un produit de consommation, le ministre peut-il dire à la Chambre s'il a été informé du problème au mois d'avril dernier?

L'hon. Michel Côté (ministre de la Consommation et des Corporations): Monsieur le Président, je voudrais répondre à cette question en disant que, effectivement, la responsabilité du ministère de la Consommation et des Corporations a trait à la réglementation de l'inspection des poissons au niveau du détail seulement, et cette réglementation ou cette inspection a trait à la prévention de la fraude et à l'emballage des produits.

En aucun cas nous sommes impliqués au niveau de la sécurité et de la santé relativement aux aliments. Cette responsabilité relève du ministre des Pêches et Océans.

C'est donc dans cet esprit que nous avons suivi le débat avec notre collègue des Pêcheries.

● (1440)

LA MENACE À LA SANTÉ CAUSÉE PAR CERTAINS PRODUITS—LA POSITION DU GOUVERNEMENT

Mme Thérèse Killens (Saint-Michel-Ahuntsic): Monsieur le Président, le ministre peut-il assurer la population canadienne que lui-même et ses collègues feront tout le nécessaire pour enlever ce produit nocif sur les étagères des magasins, et ce, immédiatement, aujourd'hui même?

L'hon. Michel Côté (ministre de la Consommation et des Corporations): Monsieur le Président, ce dont je peux assurer la Chambre, c'est que, en tout temps, le ministère de la Consommation et des Corporations suit avec intérêt la protection du consommateur, et dans cet esprit-là, nous avons été rassurés par le ministre des Pêches et Océans quant à la sécurité du produit, et nous en sommes satisfaits.

LA RÉPUTATION DE L'INDUSTRIE CANADIENNE DE LA PÊCHE

M. John R. Rodriguez (Nickel Belt): Monsieur le Président, ma question s'adresse au premier ministre.

L'action néfaste du ministre des Pêches et des Océans a pour effet d'endommager et de compromettre l'excellente réputation du Canada dans le domaine des produits dérivés de la pêche et de mettre en péril les emplois des travailleurs dans les usines de poisson du Nouveau-Brunswick. Que fera le premier ministre afin de restaurer la réputation de l'industrie canadienne et la confiance des consommateurs canadiens?

[Traduction]

L'hon. John A. Fraser (ministre des Pêches et des Océans): Monsieur le Président, au Nouveau-Brunswick, où tout le monde est au courant de la situation, cela va de soi, la population a l'impression que les autorités ont bien réagi et qu'elles ont fait preuve de justice. On ne s'inquiète pas du tout dans les milieux de la pêche, au Nouveau-Brunswick.

Mon collègue parle d'emplois. Il n'est pas question de sécurité du tout dans ce cas-ci. Je peux assurer à mon ami que grâce aux directives actuelles, qui sont meilleures que les précédentes, ces emplois sont probablement plus sûrs qu'auparavant.

LA MISE EN APPLICATION DES MÉTHODES D'INSPECTION

M. John R. Rodriguez (Nickel Belt): Monsieur le Président, ma question supplémentaire s'adresse au premier ministre. Pour permettre au Canada de retrouver sa bonne réputation dans le commerce des produits de la pêche, le premier ministre est-il disposé à envoyer immédiatement le ministre des Pêches et des Océans au Nouveau-Brunswick pour garantir aux ouvriers de cette usine que des normes et des méthodes d'inspection très rigoureuses permettant de s'assurer de la qualité des produits mis sur le marché seront mises en application?

[Français]

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, je pense que je peux donner l'assurance à mon honorable ami que, effectivement, le ministre l'a fait à plusieurs occasions. Le but, effectivement, dans le domaine qui nous est... La question qui nous est soumise a trait à la sécurité et à la santé. Je pense que cela a été traité aujourd'hui à la Chambre des communes à la satisfaction de tous les députés...

M. Rodriguez: C'est un problème de confiance.

M. Mulroney: ... et, ce faisant, je pense que le ministre envoie un signal de confiance et aux travailleurs et aux consommateurs dans ce domaine important.

* * *

[Traduction]

LES BANQUES

L'EFFONDREMENT DE LA BANQUE COMMERCIALE DU CANADA—LE DIVIDENDE SUR LES ACTIONS PRIVILÉGIÉES

Mlle Aideen Nicholson (Trinity): Monsieur le Président, ma question s'adresse à la ministre d'État chargée des Finances. Le 5 mars dernier, sachant ses difficultés financières, la Banque Commerciale du Canada a néanmoins déclaré un dividende sur ses actions privilégiées. Maintenant que la ministre a disposé de six mois pour examiner les affaires de cette banque, peut-elle expliquer cette décision à la Chambre?

L'hon. Barbara McDougall (ministre d'État (Finances)): Monsieur le Président, les difficultés de la Banque commerciale du Canada m'ont été signalées le 14 mars 1985, et non pas le 5 mars. Au printemps, nous avons expliqué au comité comment les problèmes avaient surgi et que la direction éprouvait à ce moment-là une certaine confiance en l'établissement et ses revenus.

LA VENTE DES ACTIONS

Mlle Aideen Nicholson (Trinity): Monsieur le Président, ma question supplémentaire s'adresse au ministre des Finances. Du fait des dividendes du 5 mars, le prix des actions privilégiées de la BCC a augmenté et quelque 8,500 de ces actions ont changé de main avant que ne soit annoncée l'opération de sauvetage le 25 mars et que les prix ne dégringolent. Le 29 avril, répondant à ma question, le ministre a déclaré avoir la certitude que la banque avait respecté toutes les exigences provinciales concernant la divulgation complète et en temps utile de la vente des actions. Le ministre peut-il nous dire s'il maintient encore cette déclaration?